

11. Adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022  
Joël BEAULIEU - Trésorier



55 Assemblée générale 2021

## 11. Adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, le vote des cotisations est une étape indispensable au bon fonctionnement de notre structure fédérale. Elles ont fait l'objet d'une réflexion globale et prospective permettant d'assurer le financement de la FDC16 dans le respect des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs et compte-tenu de l'évolution de nos missions relatives au déploiement de la réforme de la chasse.

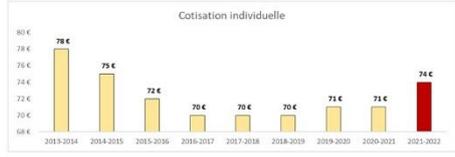
Le montant de la cotisation individuelle pour la prochaine saison de chasse correspondant au montant du timbre fédéral a été augmenté de 3,00 € (Annuelle : 74,00 €, temporaire 9 jours : 37,00 € et temporaire 3 jours : 18,50 €) afin de compenser l'érosion naturelle du nombre de chasseurs estimée à 500 pour la campagne cynégétique 2021-2022 et anticiper d'éventuelles désaffectations consécutives à la Covid-19.

**Résolution n°11 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022**



- Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 les montants des cotisations individuelles : annuelle (74,00 €), temporaire 9 jours (37,00 €) et temporaire 3 jours (18,50 €) ?

Cotisation individuelle



56 Assemblée générale 2021

### **Résolution n°11 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022**

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants des cotisations individuelles : annuelle (74,00 €), temporaire 9 jours (37,00 €) et temporaire 3 jours (18,50 €) ?